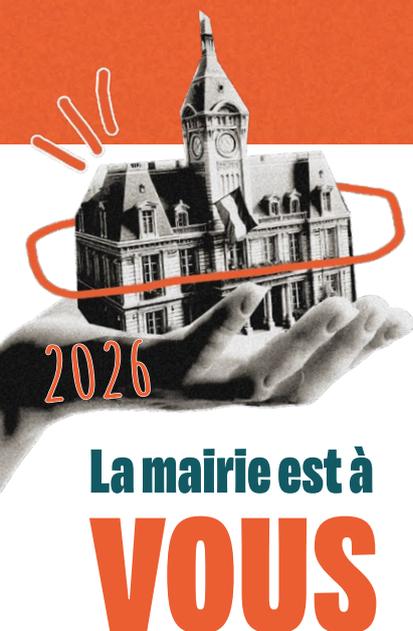


# DÉSIGNER LES CANDIDAT-ES



## INTENTION

Cette fiche propose des pistes pour aider les futures équipes à composer leur liste pour les élections municipales.

Elle présente différentes manières de faire, expérimentées pour la plupart en 2020. Les difficultés, les pièges et les bonnes surprises sont également abordées.

Les candidat-es de la liste sont les ambassadrices et les ambassadeurs du projet municipal qui sera proposé aux habitants. Il est important que le plus grand nombre des futur-es candidat-es soient des personnes investies dans la campagne, pour bien se préparer à administrer collectivement la commune.

## UNE LISTE POUR LES ÉLECTIONS

### >> Qui sont les potentiel·les candidat-es ?

Tout·e citoyen·ne de votre commune ! Peut être même certain-es qui ne sont pas encore inscrit-es sur les listes électorales !

Comme une liste participative construit son futur projet avec les habitantes et habitants, chaque rendez vous, chaque réunion, chaque apéro, chaque porte à porte sont autant d'opportunités de découvrir un ou une future candidate de la liste, en accord avec la raison d'être du collectif.

Une attention particulière est faite pour que les places de candidat-es éligibles, de maire et d'adjoint-es ne soient pas réservées aux hommes et aux membres les mieux dotés en ressources politiques, sociales, économiques et culturelles.

### >> Comment désigner les candidat-es ?

Le processus de désignation des candidat-es est un axe clé de différenciation par rapport aux listes classiques et pourra faire l'objet d'une communication appuyée lors de la campagne.



### Timeline

> 9 mois à 3 mois avant l'élection



### Prérequis

> Avoir constitué le premier noyau dur et validé une raison d'être

> Avoir fixé collectivement les grands axes du programme

> Avoir validé la gouvernance du collectif

> Avoir mobilisé largement

### UNE LISTE POUR LES ÉLECTIONS

Le collectif à l'origine de la future liste doit tout d'abord définir un processus de désignation qui intégrera les "règles officielles" comme la parité homme/femme et les "règles internes", comme par exemple : le nombre de jeunes de moins de 25 ans.

Ce processus pourra envisager d'utiliser plusieurs méthodes de désignation :

- Le plébiscite où tous les habitants peuvent proposer des amis ou connaissances.
- Le tirage au sort sur les listes électorales ou sur le cadastre (même si nous vous recommandons plutôt d'utiliser le tirage au sort en amont lors de la constitution du collectif - voir fiches "Mobiliser").
- Le jugement majoritaire parmi les membres du collectif.
- L'appel à candidature.
- L'élection sans candidat-e.

Une fois la proposition de liste faite avec la ou les méthodes de votre choix, vous pouvez procéder à la validation par le collectif par vote ou "décision à zéro objection" par exemple.

Pensez à prévoir un temps d'interconnaissance en amont afin de mettre à équivalence les personnes potentiellement candidates (en gros, que ce ne soit pas forcément les plus "populaires" qui soient choisies). Attention toutefois aux potentiels passagers clandestins qui rejoindraient le collectif au dernier moment pour le noyauter.

### >> Comment ordonnancer la liste ?

Quand la liste est complète, il est possible de travailler l'ordonnancement (l'ordre) de la liste en le travaillant collectivement.

Il est important de questionner l'ensemble des personnes candidates pour savoir dans quel quart elles souhaiteraient se trouver : le premier, pour les éligibles même en cas de défaite, les second et troisième, pour les éligibles en cas de victoire et le dernier pour les non éligibles. Le processus d'ordonnancement devra intégrer les règles de parité et de positions contraintes des délégué-es communautaires.



#### RETOURS D'EXPÉRIENCES ET POINTS DE VIGILANCE

##### Pourquoi faut-il prêter beaucoup d'attention à l'ordonnancement de la liste ?

Quand on présente une liste aux élections municipales, on envisage avant tout la victoire. Toutefois, il faut aussi anticiper quelles seront alors les élues qui siégeront dans la minorité en cas de défaite. Par ailleurs, l'ordonnancement de la liste donne un signal à la population qui se rendra tout de suite compte si, par exemple, les plus jeunes sont mis en fin de liste (voir paragraphe "Qui sont les potentielles candidates ?").



#### Envie d'aller plus loin ?

Fiche "Désigner la tête de liste" | Accompagnement Fréquence Commune et Émission 2026



#### Vous aimez ce contenu ?

Soutenez-nous !  
[www.actionscommunes.org](http://www.actionscommunes.org)